



# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

# VOLUME 1 ÉTATS FINANCIERS

*Impression  
Autorisée par l'Assemblée  
législative  
Fredericton, (N.-B.)*



# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

## VOLUME 1 ÉTATS FINANCIERS



New  Nouveau  
Brunswick

ISSN 0382-1277

**À Son Honneur,**

**L'honorable Herménégilde Chiasson**  
**Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick**

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Victor Boudreau

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 28 septembre 2007

**L'honorable Victor Boudreau**  
**Ministre des Finances**

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Le tout respectueusement soumis,  
La contrôleur



Kim MacPherson, c.a.

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 28 septembre 2007

**TABLE DES MATIÈRES****États financiers vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Déclaration de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des principaux écarts	5
Rapport du vérificateur	10
Bilan	11
État des résultats	12
État des flux de trésorerie	13
État de l'évolution de la dette nette	14
Notes afférentes aux états financiers	15
Tableaux des états financiers	44



## INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

**Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie et un état de l'évolution de la nette dette. Le présent volume renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année et une analyse des principaux écarts.**

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le volume III renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les Régies régionales de la santé, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 2006.



## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'administration financière, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les états financiers comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie et un état de l'évolution de la dette nette.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement a établi des mécanismes de contrôle interne afin d'assurer, dans la mesure du possible, que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 aux états financiers.

Pour le gouvernement,  
Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Boudreau'.

L'honorable Victor Boudreau

Le 28 septembre 2007



## RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

### Observations générales

La province a enregistré un excédent de 236,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'excédent de 22,2 millions de dollars prévu au budget. Deux raisons principales expliquent cet important excédent. D'abord, des redressements sur exercices antérieurs relatifs aux impôts sur le revenu des particuliers et des corporations ont entraîné une hausse de 109,6 millions de dollars de ces impôts. Ensuite, les recettes découlant des taxes sur les minéraux métalliques ont dépassé de 112,2 millions de dollars le montant budgété, surtout attribuable aux prix du zinc sur les marchés internationaux, beaucoup plus élevés que prévu.

Il y a eu plusieurs autres écarts, qui font l'objet d'une analyse plus détaillée dans la section ci-dessous portant sur les principaux écarts.

### Sommaire de l'information financière

(en millions de dollars)

<i>Bilan</i>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Actif financier	1 626,8 \$	1 267,4 \$
Passif	(8 204,7)	(7 981,6)
<b>Dette nette</b>	<b>(6 577,9)</b>	<b>(6 714,2)</b>
Immobilisations corporelles	5 645,5	5 518,9
Contributions reportées pour dépenses en capital	(680,2)	(659,8)
Autre actif non financier	110,6	116,3
Actif non financier total	5 075,9	4 975,4
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(1 502,0) \$</b>	<b>(1 738,8) \$</b>

<i>État des résultats</i>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Recettes – Provenance provinciale	4 184,7 \$	3 952,6 \$
Recettes – Provenance fédérale	2 464,2	2 370,5
Recettes totales	6 648,9	6 323,1
Dépenses	6 412,1	6 088,1
<b>Excédent / (déficit)</b>	<b>236,8 \$</b>	<b>235,0 \$</b>

<i>État de l'évolution de la dette nette</i>		
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Dette nette en début d'exercice	(6 714,2) \$	(6 828,2)
Diminution de la dette nette	136,3	114,0
<b>Dette nette en fin d'exercice</b>	<b>(6 577,9) \$</b>	<b>(6 714,2) \$</b>

## Mesures de gestion financière

Le gouvernement utilise de nombreuses mesures qui guident sa gestion financière, dont quelques-unes sont décrites ci-dessous.

### Excédent

L'excédent pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'établissait à 236,8 millions de dollars, soit un montant légèrement supérieur à l'excédent de 235,0 millions de dollars enregistré l'exercice précédent et de beaucoup supérieur à l'excédent budgété de 22,2 millions de dollars.

### Dette nette

Dans le Volume I des Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, le tableau suivant présentait la dette nette à la fin de chaque exercice financier depuis 2000.

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Dette nette</b>	7 048,9 \$	6 898,9 \$	6 734,5 \$	6 832,4 \$	6 923,6 \$	6 778,3 \$	6 655,7 \$

En 2007, une évaluation actuarielle a été réalisée pour déterminer l'obligation découlant des allocations de retraite, et les employés des régies régionales de la santé ont été inclus pour la première fois depuis la consolidation des résultats de ces organisations en 2004. Il a donc fallu retraiter le montant de la dette nette. Voici ces données :

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Dette nette</b>	7 056,3 \$	6 914,8 \$	6 758,8 \$	6 865,3 \$	6 965,0 \$	6 828,2 \$	6 714,2 \$

La dette nette a été réduite de 136,3 millions de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2007, affichant un solde de 6 577,9 millions de dollars. Le tableau suivant présente la dette nette à la fin de chacun des sept derniers exercices.

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Dette nette</b>	7 056,3 \$	6 914,8 \$	6 758,8 \$	6 865,3 \$	6 965,0 \$	6 828,2 \$	6 714,2 \$	6 577,9 \$

La réduction de la dette nette au cours des sept exercices s'établit donc à 478,4 millions de dollars.

### Dette nette exprimée en pourcentage du produit intérieur brut

Au 31 décembre 1999, le produit intérieur brut (PIB) de la province s'élevait à 19 041 millions de dollars. Par conséquent, la dette nette retraitée au 31 mars 2000 atteint 37,1 % du PIB. Au 31 décembre 2006, le PIB de la province se chiffrait à 25 221 millions de dollars. Donc, le rapport entre la dette nette et le PIB s'élève à 26,1 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>PIB</b>	19 041,0 \$	20 085,0 \$	20 684,0 \$	21 169,0 \$	22 346,0 \$	23 487,0 \$	24 162,0 \$	25 221,0 \$
<b>Dettes nettes</b>	7 056,3 \$	6 914,8 \$	6 758,8 \$	6 865,3 \$	6 965,0 \$	6 828,2 \$	6 714,2 \$	6 577,9 \$
<b>Ratio</b>	37,1 %	34,4 %	32,7 %	32,4 %	31,2 %	29,1 %	27,8 %	26,1 %

Ce tableau montre une amélioration constante du rapport entre la dette nette et le PIB au cours de cette période de sept ans (une réduction de 11,0 points de pourcentage comparativement au début de la période, où le ratio s'établissait à 37,1 %).

Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'objectif visé est une amélioration du rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives. Ainsi, le rapport entre la dette nette et le PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2004. Ce rapport s'est amélioré de 5,1 points de pourcentage de 2004 à 2007.

### Frais de la dette

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, les frais de la dette du gouvernement provincial, soit le coût du service de la dette publique moins les gains du fonds d'amortissement, s'établissaient à 327,6 millions de dollars, ce qui représente 79,4 millions de dollars de moins qu'en 2000. Cette différence est grandement attribuable à des taux d'intérêt favorables et à la vigueur du dollar canadien en 2006-2007.

### Résultats conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

En 2006, le gouvernement provincial a adopté la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* et a abrogé la *Loi sur le budget équilibré*. En vertu de cette loi, les charges totales ne devaient pas dépasser les recettes totales pendant la période financière allant du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2007. Au cours de l'exercice, le gouvernement a dégagé un excédent de 115,4 millions de dollars aux fins du budget équilibré. Une fois ce montant ajouté à l'excédent enregistré à ce jour conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'excédent cumulé atteint 597,8 millions de dollars, comme le montre le tableau suivant.

*Excédent conformément à la Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

	2005	2006	2007	Excédent cumulé
Excédent – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	242,2 \$	240,2 \$	115,4 \$	597,8 \$

### ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS

Des explications sur les principaux écarts sont présentées ci-dessous, d'abord pour les recettes et ensuite pour les charges. Des comparaisons sont établies entre les données réelles de 2006-2007 et le budget de 2006-2007 ou les données réelles de 2005-2006.

## RECETTES

### Provenance provinciale

#### Taxes et impôts

Les taxes et les impôts ont dépassé de 241,1 millions de dollars les montants prévus au budget de 2006-2007. La taxe sur les minéraux métalliques a été supérieure de 112,2 millions de dollars, surtout attribuable aux hausses importantes du prix du zinc sur les marchés internationaux et de redressements sur exercices antérieurs. L'impôt sur le revenu des particuliers a été supérieur de 70,4 millions de dollars et l'impôt des corporations, de 39,2 millions de dollars, à la suite de redressements positifs relatifs à l'année d'imposition 2005. La taxe de vente harmonisée a été supérieure de 57,8 millions de dollars, vu la hausse des versements fédéraux et l'annulation du remboursement de la TVH sur les coûts de l'énergie domestique. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des baisses d'autres taxes. Ainsi, les recettes découlant de la taxe sur l'essence et les carburants ont été inférieures de 21,1 millions de dollars comparativement au budget, en grande partie parce que celle-ci a été réduite de 3,8 ¢ le litre en octobre 2006. En outre, les recettes découlant de la taxe sur le tabac ont été inférieures de 11,1 millions de dollars, les volumes ayant été moins élevés que prévu.

Comparativement à l'exercice précédent, les taxes et les impôts ont augmenté de 302,6 millions de dollars. L'impôt sur le revenu des particuliers affiche une hausse de 111,5 millions de dollars, en raison de redressements sur exercices antérieurs et d'une forte augmentation de l'assiette fiscale. L'impôt des corporations a augmenté de 67,3 millions de dollars, vu des redressements sur exercices antérieurs. Les recettes découlant de la taxe sur les minéraux métalliques ont augmenté de 109,7 millions de dollars à la suite de hausses importantes du prix du zinc sur les marchés internationaux et de redressements sur exercices antérieurs. La taxe de vente harmonisée a augmenté de 33,4 millions de dollars grâce à la croissance économique. L'impôt foncier provincial affiche une hausse de 10,5 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent, vu l'accroissement de l'assiette d'évaluation foncière. Comme ci-dessus, ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par des baisses d'autres taxes. Ainsi, les recettes découlant de la taxe sur l'essence et les carburants ont diminué de 16,9 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent, en grande partie parce que celle-ci a été réduite de 3,8 ¢ le litre en octobre 2006. En outre, les recettes découlant de la taxe sur le tabac ont baissé de 8,6 millions de dollars, en raison des volumes moins élevés.

#### Revenus de placements

Les revenus de placements ont dépassé de 76,3 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une hausse de 64,7 millions de dollars du bénéfice net de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB). Le bénéfice net de la CFENB a été plus élevé que prévu, 2006-2007 ayant été une année supérieure à la moyenne pour Énergie NB, vu le temps doux durant l'hiver, des niveaux d'eau élevés et une hausse des exportations. Les résultats d'Énergie NB, qui ont été supérieurs à la moyenne, ont plus que compensé l'incidence du plafonnement à 8 % des hausses des tarifs d'électricité.

Les revenus de placements ont diminué de 101,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse de 112,9 millions de dollars du bénéfice net de la CFENB. Le bénéfice net de la CFENB a été moins élevé qu'au cours de l'exercice précédent, vu le plafonnement des hausses des tarifs d'électricité en 2006-2007 et le rendement financier extraordinaire d'Énergie NB en 2005-2006.

### Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales ont dépassé de 62,6 millions de dollars les prévisions budgétaires, ce qui s'explique par des hausses de diverses ventes de biens et de services et d'autres recettes diverses et des nouvelles lignes directrices en matière de comptabilité publique concernant l'amortissement des contributions reportées pour dépenses en capital, d'une valeur de 23,2 millions de dollars.

Les autres recettes provinciales ont augmenté de 21,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de hausses de diverses ventes de biens et de services et d'autres recettes diverses.

### **Provenance fédérale**

#### Paiements de péréquation

Les paiements de péréquation ont dépassé de 18,6 millions de dollars les prévisions budgétaires, ce qui s'explique par le paiement fixe annoncé dans le budget fédéral de 2006-2007.

Les paiements de péréquation ont augmenté de 102,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une hausse du paiement fixe à la province.

#### Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles ont augmenté de 10,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse du financement fédéral relatif au Transfert canadien en matière de santé et au Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

#### Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont diminué de 19,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution du financement fédéral destiné à la santé et à l'éducation.

## **DÉPENSES**

### Éducation et formation

Les dépenses liées à l'éducation et à la formation ont dépassé de 72,4 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une subvention additionnelle de 68,0 millions de dollars aux universités.

Les dépenses liées à l'éducation et à la formation ont diminué de 4,2 millions de dollars par rapport à 2005-2006, principalement en raison d'une baisse des dépenses du programme Aide aux universités, en partie compensée par des dépenses additionnelles en rapport avec le fonctionnement des districts scolaires.

### Santé

Les dépenses liées à la santé ont dépassé de 44,8 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une augmentation des dépenses relatives aux services hospitaliers en rapport avec les activités des régies régionales de la santé, partiellement compensée par une diminution des dépenses relatives au règlement des services hospitaliers hors province.

Les dépenses liées à la santé ont augmenté de 152,4 millions de dollars comparativement à 2005-2006, principalement en raison de dépenses plus élevées en rapport avec les services hospitaliers, l'assurance-maladie, le Plan de médicaments sur ordonnance et les services d'ambulance.

#### Services familiaux et communautaires

Les dépenses liées aux services familiaux et communautaires ont dépassé de 11,7 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison de dépenses additionnelles dans les domaines des soins de longue durée et des foyers de soins.

Les dépenses liées aux services familiaux et communautaires ont augmenté de 48,6 millions de dollars par rapport à 2005-2006, principalement en raison de dépenses accrues dans les domaines des soins de longue durée, des foyers de soins et des services aux enfants.

#### Services de protection

Les dépenses liées aux services de protection ont dépassé de 61,6 millions de dollars les prévisions budgétaires. Cette hausse est principalement attribuable au financement destiné à la stabilisation et au soutien des caisses populaires.

Les dépenses liées aux services de protection ont augmenté de 72,4 millions de dollars par rapport à 2005-2006, principalement en raison du financement destiné à la stabilisation et au soutien des caisses populaires et d'une hausse de la provision pour pertes du ministère de la Sécurité publique et des coûts du programme Services de sécurité.

#### Développement économique

Les dépenses liées au développement économique ont dépassé de 28,6 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une hausse des coûts du programme d'Aide stratégique du ministère d'Entreprises Nouveau-Brunswick et de la provision pour pertes.

Les dépenses liées au développement économique ont augmenté de 24,4 millions de dollars par rapport à 2005-2006, cette hausse étant principalement attribuable à une augmentation des coûts des programmes fédéraux-provinciaux de la Société de développement régional et du programme d'Aide stratégique du ministère d'Entreprises Nouveau-Brunswick, partiellement compensée par une diminution de la provision pour pertes du ministère d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

#### Travail et emploi

Les dépenses liées au travail et à l'emploi ont dépassé de 1,1 million de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une hausse de la demande de soutien à l'emploi dans le secteur forestier.

Les dépenses liées au travail et à l'emploi ont augmenté de 3,0 millions de dollars par rapport à 2005-2006, principalement en raison d'une hausse de la demande de soutien à l'emploi dans le secteur forestier.

#### Ressources

Les dépenses liées au secteur des ressources ont dépassé de 21,6 millions de dollars les prévisions budgétaires, vu l'affectation d'une somme de 26,6 millions de dollars au nettoyage du port de Saint John. Cette hausse a été partiellement compensée par une diminution des coûts de l'Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick attribuable au calendrier des dépenses de programme.

Les dépenses liées au secteur des ressources ont augmenté de 32,9 millions de dollars par rapport à 2005-2006, principalement en raison de l'affectation d'une somme de 26,6 millions de dollars au nettoyage du port de Saint John et d'une hausse des dépenses liées au Fonds en fiducie pour l'environnement.

#### Transports

Les dépenses liées aux transports ont dépassé de 21,5 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une hausse de la charge d'amortissement résultant d'une modification des conventions comptables.

Les dépenses liées aux transports ont augmenté de 11,2 millions de dollars par rapport à 2005-2006, principalement en raison d'une hausse du financement accordé à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour l'entretien des nouveaux tronçons de l'autoroute et d'une augmentation de la charge d'amortissement et des dépenses en rapport avec le programme Ponts permanents.

#### Gouvernement central

Les dépenses liées au gouvernement central ont été inférieures de 44,0 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison du niveau moins élevé que prévu des dépenses associées à la provision pour fonds supplémentaires du gouvernement central et des charges de retraite.

Les dépenses liées au gouvernement central ont augmenté de 15,3 millions de dollars par rapport à 2005-2006, principalement en raison des coûts de l'élection provinciale tenue en 2006 et de la hausse de la provision pour pertes, ces sommes étant partiellement compensées par une diminution des charges de retraite.

#### Service de la dette publique

Les frais de service de la dette publique ont été inférieurs de 15,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires, en raison d'un gain de change ponctuel, plus élevé que prévu, et des frais d'intérêts à court et à long terme, moins élevés que prévu.

Les frais de service de la dette publique ont diminué de 32,0 millions de dollars par rapport à 2005-2006, en raison d'un important gain de change ponctuel, de titres d'emprunt arrivés à maturité et d'économies découlant du refinancement à des taux d'intérêt moins élevés.



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2007 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme l'exige l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, j'exprime également l'opinion que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées par la province et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers. Comme l'exige également l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements de traitement comptable des allocations de retraite des employés des régies régionales de la santé et des contributions en capital pour les immobilisations corporelles, tel qu'expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La note 4 afférente aux états financiers présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 4 donne, à tous les égards importants, une image fidèle des renseignements requis par l'article 6 et l'article 10 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'être inclus dans les comptes publics.

Le vérificateur général,

Michael Ferguson, c. a.  
le 6 septembre 2007



**BILAN**  
au 31 mars 2007

		(millions)	
Tableau		<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>ACTIF FINANCIER</b>			
1	Encaisse moins emprunts à court terme	249,2 \$	56,0 \$
2	Comptes débiteurs et avances	440,0	449,8
3	Taxes et impôts à recevoir	584,4	469,5
4	Stocks pour la revente	7,1	6,7
5	Prêts	353,4	320,0
6	Placements	(7,3)	(34,6)
	Actif financier total	<u>1 626,8</u>	<u>1 267,4</u>
<b>PASSIF</b>			
7	Comptes créditeurs et charges constatées	1 639,6	1 641,3
8	Provision pour pertes	95,8	84,0
	Gains de change non matérialisés	48,9	48,7
9	Recettes reportées	364,9	323,0
10	Dépôts détenus en fiducie	60,2	61,9
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 7)	817,1	834,1
	Dettes (Excédent) au titre des régimes de retraite (note 14)	(126,4)	30,2
		<u>2 900,1</u>	<u>3 023,2</u>
	Dettes consolidées (note 12)	12 981,9	12 203,9
	Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(3 709,1)	(3 261,5)
	Dettes consolidées pour fins provinciales	9 272,8	8 942,4
	Moins : Placements du fonds d'amortissement	3 968,2	3 984,0
		<u>5 304,6</u>	<u>4 958,4</u>
	Passif total	<u>8 204,7</u>	<u>7 981,6</u>
	<b>DETTE NETTE</b>	<u>(6 577,9)</u>	<u>(6 714,2)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>			
	Immobilisations corporelles (note 9)	5 645,5	5 518,9
	Contributions reportées pour dépenses en capital (note 10)	(680,2)	(659,8)
	Investissements provinciaux dans les immobilisations corporelles	4 965,3	4 859,1
12	Stocks de fournitures	42,0	40,1
13	Frais payés d'avance et reportés	68,6	76,2
	Actif non financier total	<u>5 075,9</u>	<u>4 975,4</u>
	<b>DÉFICIT ACCUMULÉ</b>	<u>(1 502,0) \$</u>	<u>(1 738,8) \$</u>
	Passif éventuel - voir note 15		
	Engagements - voir note 16		

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

*Kim MacPherson*

Kim MacPherson, c.a.  
Contrôleur

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

Tableau	(millions)			
	<u>2007</u> <u>Budget</u>	<u>2007</u> <u>Montants réels</u>	<u>2006</u> <u>Montants réels</u>	
<b>RECETTES</b>				
Provenance provinciale				
14	Taxes et impôts	2 879,1 \$	3 120,2 \$	2 817,6 \$
15	Licences et permis	111,0	116,4	113,8
16	Redevances	67,3	68,7	67,8
17	Revenus de placements	232,2	308,5	409,6
18	Autres recettes provinciales	276,5	339,1	317,4
	Gains du fonds d'amortissement	229,7	231,8	226,4
		<u>3 795,8</u>	<u>4 184,7</u>	<u>3 952,6</u>
Provenance fédérale				
	Paiements de péréquation fiscale	1 432,2	1 450,8	1 348,0
19	Subventions inconditionnelles	703,7	708,8	698,2
20	Subventions conditionnelles - Canada	299,0	304,6	324,3
		<u>2 434,9</u>	<u>2 464,2</u>	<u>2 370,5</u>
		<u>6 230,7</u>	<u>6 648,9</u>	<u>6 323,1</u>
<b>DÉPENSES</b>				
21	Éducation et formation	1 233,1	1 305,5	1 309,7
22	Santé	2 065,4	2 110,2	1 957,8
23	Services familiaux et communautaires	812,3	824,0	775,4
24	Services de protection	172,0	233,6	161,2
25	Développement économique	177,0	205,6	181,2
26	Développement de l'emploi et travail	119,3	120,4	117,4
27	Ressources	171,4	193,0	160,1
28	Transports	326,0	347,5	336,3
29	Gouvernement central	556,9	512,9	497,6
	Service de la dette publique (note 13)	575,1	559,4	591,4
		<u>6 208,5</u>	<u>6 412,1</u>	<u>6 088,1</u>
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>		22,2	236,8 \$	235,0
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE</b>		<u>(1 738,8)</u>	<u>(1 738,8)</u>	<u>(1 973,8)</u>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE</b>		<u>(1 716,6) \$</u>	<u>(1 502,0) \$</u>	<u>(1 738,8) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit)	236,8 \$	235,0 \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	7,3	7,4
Charges liées aux opérations de change	(30,8)	(7,8)
Augmentation de la provision pour créances douteuses	69,9	59,7
Amortissement des immobilisations corporelles	238,1	226,9
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	0,3	0,4
Amortissement des contributions différées	(23,1)	(22,4)
Gains du fonds d'amortissement	(231,8)	(226,4)
Pertes sur règlements des opérations de change	16,6	19,1
Diminution de la dette des régimes de retraite (note 14)	(156,6)	(126,5)
Augmentation des recettes reportées	41,9	5,4
Augmentation du fonds de roulement	<u>(129,3)</u>	<u>(80,0)</u>
Fonds provenant des activités de fonctionnement	<u>39,3</u>	<u>90,8</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des placements, prêts et avances	<u>(95,0)</u>	<u>(401,5)</u>
Fonds consacrés aux activités d'investissement	<u>(95,0)</u>	<u>(401,5)</u>
<b>OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(365,0)	(342,2)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>43,5</u>	<u>24,9</u>
Fonds consacrés aux opérations en capital	<u>(321,5)</u>	<u>(317,3)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	1 655,3	1 387,9
Achat de débentures d'Énergie NB	(560,0)	(400,0)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	376,7	144,1
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(17,0)	(15,2)
Versements au fonds d'amortissement	(129,1)	(127,9)
Dette consolidée échue	<u>(755,5)</u>	<u>(453,2)</u>
Fonds provenant des activités de financement	<u>570,4</u>	<u>535,7</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS DURANT L'EXERCICE</b>		
	193,2	(92,3)
<b>SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>56,0</u>	<u>148,3</u>
<b>SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>249,2 \$</u>	<u>56,0 \$</u>
<b>RÉPARTITION DES FONDS</b>		
Encaisse - moins emprunts à court terme	<u>249,2 \$</u>	<u>56,0 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<b>2007</b>	<b>(millions)</b> <b>2007</b>	<b>2006</b>
	<b>Budget</b>	<b>Montants réels</b>	<b>Montants réels</b>
<b>DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE</b>			
Publiée auparavant	<b>(6 655,7) \$</b>	<b>(6 655,7) \$</b>	(6 778,3) \$
Rajustements des exercices antérieurs			
Reconnaissance de l'indemnité de retraite des travailleurs d'hôpitaux	---	<b>(58,5)</b>	(49,9)
<b>DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>(6 655,7)</b>	<b>(6 714,2)</b>	(6 828,2)
<b>CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE</b>			
Excédent annuel	22,2	<b>236,8</b>	235,0
Acquisition d'immobilisations corporelles	(345,9)	<b>(365,0)</b>	(342,2)
Amortissement des immobilisations corporelles	209,1	<b>238,1</b>	226,9
Amortissement des contributions différées	---	<b>(23,1)</b>	(22,4)
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	---	<b>0,3</b>	0,4
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	27,6	<b>43,5</b>	24,9
Changement net dans les stocks de fournitures	---	<b>(1,9)</b>	(2,0)
Changement net dans les charges payées d'avance	---	<b>7,6</b>	(6,6)
<b>(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE</b>	<b>(87,0)</b>	<b>136,3</b>	114,0
<b>DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(6 742,7) \$</b>	<b>(6 577,9) \$</b>	(6 714,2) \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**a) Entité comptable provinciale**

Les présents états financiers englobent les entités qui forment l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les organismes, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous.

**b) Méthodes de consolidation**

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

**Méthode de consolidation**

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, à l'exception des conventions relatives aux immobilisations corporelles, qui sont différentes de celles employées à l'échelle provinciale. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme une organisation unique. Les organisations incluses au moyen de la méthode de consolidation sont les suivantes :

Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick;	Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick Inc.;
Algonquin Golf Limited;	Services Nouveau-Brunswick;
Algonquin Properties Limited;	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick;
Commission d'intendance de pneus du Nouveau-Brunswick;	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick;
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts;	Société de développement régional;
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport;	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick;
Fonds en fiducie pour l'environnement;	Société de voirie du Nouveau-Brunswick;
Forest Protection Limited;	
Régies régionales de la santé;	

**Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation**

Cette méthode est utilisée pour les entreprises du gouvernement, qui sont définies à la note 8 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise du gouvernement sont présentés comme un placement dans le bilan de la province; son bénéfice net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises du gouvernement et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises du gouvernement pour les rendre conformes à celles des autres organisations du gouvernement. Les organisations incluses au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick;	Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick;
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick;	Groupe d'Énergie NB;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;	Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

**Méthode des opérations**

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Le Conseil de gestion a déterminé quelles entités pouvaient être exclues en raison de leur importance relative. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations sont les suivantes :

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2007**

<p>Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick;          Conseil consultatif sur la condition de la femme;          Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick;          Conseil des arts du Nouveau-Brunswick;          Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;          Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick;          Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick;</p>	<p>Commission des assurances du Nouveau-Brunswick;          Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick;          Éducation internationale Atlantique Inc.;          Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;          Fundy Linen Services Inc.;          Gestion provinciale Ltée;          Musée du Nouveau-Brunswick;          Société de Kings Landing;          Strait Crossing Finance Inc.</p>
--	---

**c) Conventions comptables spécifiques**

Comptabilité d'exercice

Les charges sont inscrites pour tous les biens et les services reçus ou consommés pendant l'exercice.

Les recettes et les recouvrements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des recettes provenant du Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé (1977)* et de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui sont comptabilisées selon l'information fournie par le gouvernement fédéral et redressées au cours des années subséquentes.

Les recettes en intérêts relativement aux prêts en cours de la province sont enregistrées au moment où les intérêts sont gagnés. Les principales catégories de prêts en cours sont les suivantes : aide financière aux étudiants, développement économique, développement de l'agriculture et pêches.

Tout montant encaissé ou comptabilisé à titre de somme à recevoir mais non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises du gouvernement sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour les charges de retraite à payer figurent au titre des charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 13 afférente aux états financiers présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2007

### Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, telles les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement en retour aucun produit ni service.

Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers de la province à titre de charges ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent. Tous les transferts dus le 31 mars 2007 pour lesquels les bénéficiaires à qui ils sont destinés ont satisfait aux critères d'admissibilité ont été considérés comme des éléments de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

### Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

### Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant. La note 6 afférente aux états financiers présente de l'information additionnelle concernant la valeur marchande des placements à court terme.

### Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe en charges les versements de prêts, à savoir :

Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.

Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

### Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers destinés à la revente. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie. Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

### Provisions

Des provisions ont été établies pour les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux complémentaires des états financiers. Une provision est établie

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2007

relativement à une garantie d'emprunt lorsque, selon toute vraisemblance, l'emprunteur ne remboursera pas son prêt et que la province devra le faire en vertu de la garantie. Comme dans le cas de toutes les provisions pour pertes, il s'agit d'un montant estimatif qui est redressé annuellement de sorte à montrer la meilleure estimation de la direction des pertes probables. Les montants dus à la province et considérés comme non recouvrables sont radiés des comptes de la province une fois la radiation est approuvée par le Conseil de gestion ou son secrétaire, selon la somme d'argent en cause.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis. Le matériel informatique et les logiciels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la province.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût brut. Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées comme contributions reportées pour dépenses en capital et amorties au revenu selon le même taux que l'élément d'actif connexe.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées utiles estimatives et les seuils établissant les montants minimums pour l'inscription à l'actif.

### Fonds en fiducie administrés par la province

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. La note 18 afférente aux états financiers montre les soldes des avoirs des fonds en fiducie administrés par la province.

### Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

Les débentures de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans la note 12 afférente aux états financiers comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

### Conversion des devises étrangères et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient le plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2007

cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie une diversité de techniques et d'instruments financiers pour gérer le risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et l'achat de titres libellés en devises étrangères, qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2007, l'encours de la dette de la province libellée en dollars américains s'élevait à 1 064,5 millions de dollars. De ce total, un montant de 714,5 millions de dollars a été couvert, la province ayant procédé à des échanges de devises de sorte à convertir en dollars canadiens le montant des intérêts et du capital de la dette libellée en dollars américains.

Le risque-devise de la province s'élevait à 4,4 % du portefeuille total de titres d'emprunt avant la compensation avec les avoirs en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement. Une variation de 1 ¢ du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au 31 mars 2007 aurait entraîné une variation de 4,6 millions de dollars du capital de la dette à long terme à des fins provinciales. Cette variation hypothétique, un profit ou une perte, serait amortie sur la durée non écoulée de l'emprunt en question. Une variation de 1 ¢ aurait aussi entraîné une variation de 0,5 million de dollars de la portion des intérêts du service de la dette publique.

Le risque-devise net s'élève à 2,8 % lorsque les avoirs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains sont appliqués en réduction du portefeuille total de titres d'emprunt à des fins provinciales.

### Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est confiée au ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*. La *Loi* prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement d'une dette consolidée soit à l'échéance, soit par rachat avant l'échéance. En général, des rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins 20 ans.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont indiqués selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis moins les primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi*.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick avant le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et de la CFENB, après le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant montre la répartition de divers éléments du fonds d'amortissement entre le Fonds consolidé de la province et la CFENB.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	<u>Fonds</u> <u>Consolidé</u>	<u>CFENB</u>	<u>Total</u>
Avoir du fonds au début de l'exercice	3 984,0 \$	336,4 \$	4 320,4 \$
Gains du fonds d'amortissement	231,8	16,2	248,0
Versements	129,1	31,1	160,2
Montant versé pour le remboursement de la dette	<u>(376,7)</u>	<u>(83,2)</u>	<u>(459,9)</u>
 Avoir du fonds à la fin de l'exercice	 <u>3 968,2 \$</u>	 <u>300,5 \$</u>	 <u>4 268,7 \$</u>

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

Incertitude de mesure

Il s'agit de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique.

L'incertitude de mesure se retrouve, par exemple, dans l'établissement d'une provision pour créances douteuses, la détermination de la charge de retraite et le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles.

**NOTE 2 BUDGET**

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes.

Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

**NOTE 3 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR**

Une évaluation actuarielle a été réalisée au cours de l'exercice pour déterminer l'obligation découlant des allocations de retraite des employés des régies régionales de la santé. Les résultats financiers des régies régionales

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2007**

de la santé ont été intégrés aux présents états financiers par la méthode de consolidation. Comme cette information était disponible pour la première fois, elle a été comptabilisée rétroactivement à titre de première application d'une recommandation du CCSP concernant ces entités comptables. Cette opération a entraîné une réduction de 8,6 millions de dollars de l'excédent déclaré en 2006, une augmentation de 49,9 millions de dollars de la dette nette au début de l'exercice, au 1<sup>er</sup> avril 2005, et une augmentation du passif en 2006 de 58,5 millions de dollars. Cela a aussi occasionné une hausse de 58,5 millions de dollars de la dette nette au début de l'exercice, soit au 1<sup>er</sup> avril 2006.

En 2007, la province a commencé à rendre compte du coût brut des immobilisations corporelles dans ses états financiers plutôt que de présenter ces montants après déduction des contributions reportées pour dépenses en capital. Celles-ci sont déclarées de façon distincte. L'incidence sur le bilan est une augmentation du coût des immobilisations corporelles et des contributions reportées de 680,1 millions de dollars (659,7 millions de dollars en 2006). L'incidence sur l'état des résultats est une augmentation de la charge d'amortissement et des autres recettes provinciales de 23,1 millions de dollars (22,4 millions de dollars en 2006). Il n'y a aucune incidence sur la dette nette.

**NOTE 4 LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ**

En vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, les dépenses totales ne peuvent pas dépasser les recettes totales pour la période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2004 et se terminant le 31 mars 2007.

La *Loi* stipule qu'il ne faut pas tenir compte de tout changement apporté dans les 15 derniers mois de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2007 ou après cette période relativement aux prévisions officielles du gouvernement du Canada pour les paiements aux provinces en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (loi fédérale), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale.

Conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'excédent pour chacun des trois exercices de la période de trois ans se terminant le 31 mars 2007 s'établit comme suit :

	(millions)		
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
	<b><u>Montants</u></b>	<b><u>Montants</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
	<b><u>réels</u></b>	<b><u>réels</u></b>	<b><u>réels</u></b>
Recettes	5 959,8 \$	6 300,7 \$	<b>6 648,9 \$</b>
Ajustements selon le paragraphe 4(1) de la <i>Loi</i>	---	(3,4)	<b>(121,4)</b>
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	5 959,8	6,297,3	<b>6 527,5</b>
Charges	<u>5 717,6</u>	<u>6 057,1</u>	<b><u>6 412,1</u></b>
Excédent pour l'exercice	242,2	240,2	<b>115,4</b>
Excédent cumulatif au début de l'exercice	---	<u>242,2</u>	<b><u>482,4</u></b>
Excédent cumulatif à la fin de l'exercice	<u>242,2 \$</u>	<u>482,4 \$</u>	<b><u>597,8 \$</u></b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

En vertu de cette loi, le gouvernement provincial doit également, chaque année, rendre compte du rapport dette nette-produit intérieur brut (PIB). Le tableau ci-dessous montre ce rapport pour les exercices terminés les 31 mars 2004, 2005, 2006 et 2007.

	(millions)			
	2004	2005	2006	2007
Dette nette	<u>(6 965,5)</u> \$	<u>(6 828,2)</u> \$	<u>(6 714,2)</u> \$	<u>(6 577,9)</u> \$
PIB (31 décembre)	<u>22 346,0</u> \$	<u>23 487,0</u> \$	<u>24 162,0</u> \$	<u>25 221,0</u> \$
Rapport dette nette - PIB	<u>31,2</u> %	<u>29,1</u> %	<u>27,8</u> %	<u>26,1</u> %

**NOTE 5 COMPTES À BUT SPÉCIAL**

Les sommes gagnées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2007, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 95,0 millions de dollars (85,7 millions de dollars en 2006). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé. Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

(millions)

	2006 Excédent accumulé	2007		Excédent accumulé
		Recettes	Charges	
Compte d'aide à la recherche médicale	3,1 \$	0,1 \$	---	3,2 \$
Compte d'aide aux services de police municipaux	1,7	1,5	1,0	2,2
Compte de financement de la SCHL	52,5	16,5	14,9	54,1
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	0,4
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---	0,1
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	---	4,3	4,3	---
Compte des bibliothèques	---	0,3	0,2	0,1
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	---	0,3	0,3	---
Compte pour les services aux victimes	0,9	1,8	1,4	1,3
Comptes autonomes des districts scolaires	8,0	12,5	11,8	8,7
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---
Entretien de la plage Parlee	---	0,1	0,1	---
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,2	0,2	---
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	0,9	0,1	0,1	0,9
Fonds destiné à l'empoisonnement	0,3	0,3	---	0,6
Fonds du service d'urgence NB 911	0,1	3,2	2,0	1,3
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---
Fonds en fiducie pour l'environnement	5,7	8,8	7,1	7,4
Fonds en fiducie pour la faune	1,1	1,1	1,0	1,2
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,1	1,0	0,6	1,5
Fonds pour la gestion des biens fonciers	6,4	3,3	1,0	8,7
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	0,1	0,4	0,4	0,1
Lieux patrimoniaux	0,1	0,4	0,5	---
Prés du Grand Lac	0,2	---	0,1	0,1
Projet Génie arts	0,1	0,1	0,2	---
Projets à frais recouvrables liés à la formation	2,4	2,4	2,3	2,5
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	---	0,2	0,2	---
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	0,2
Projets internationaux	---	1,9	1,8	0,1
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,3	---	---	0,3
Sport scolaire pour les communautés actives	---	0,2	0,2	---
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---
	<u>85,7 \$</u>	<u>62,5 \$</u>	<u>53,2 \$</u>	<u>95,0 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**Description des principaux comptes à but spécial**

Compte de financement de la SCHL

Le compte de financement de la SCHL sert au financement des programmes administrés en vertu de l'Entente sur le logement social. Les actifs correspondent aux actifs à court terme détenus dans le Fonds consolidé.

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les revenus et les dépenses pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves.

**NOTE 6 PLACEMENTS À COURT TERME**

Au 31 mars 2007, la juste valeur des placements à court terme différait très peu de leur valeur comptable. Les placements à court terme sont principalement composés d'acceptations bancaires et de billets de dépôt.

**NOTE 7 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 616,7 millions de dollars (1 693,2 millions de dollars en 2006). Ce montant comprend le capital de 817,1 millions de dollars (834,1 millions de dollars en 2006) et les intérêts de 799,6 millions de dollars (859,1 millions de dollars en 2006).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2007-2008	76,4 \$
2008-2009	76,5
2009-2010	76,8
2010-2011	77,0
2011-2012	77,5

**NOTE 8 ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT**

Une entreprise du gouvernement est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises du gouvernement qui sont incluses dans l'entité comptable provinciale comme le précise la note 1 b) afférente aux états financiers, ainsi que les dates de fin d'exercice financier correspondantes. De plus, nous avons inclus de l'information sommaire concernant le groupe d'Énergie NB dans la partie narrative présentée à la suite du tableau ci-dessous. Les résultats financiers du groupe

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2007**

d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick (Loteries)	2007-03-31
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	2007-03-31
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	2006-12-31
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	2007-03-31
Groupe d'Énergie NB	2007-03-31
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	2007-03-31

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises du gouvernement.

	<u>Loteries</u>	<u>Alcool</u>	<u>Finances municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Total</u>
<b><u>Actif</u></b>						
Espèces et quasi-espèces	--- \$	3,0 \$	1,0 \$	94,6 \$	1,3 \$	99,9 \$
Débiteurs	2,1	2,7	4,8	57,9	0,1	67,6
Charges payées d'avance	---	0,4	---	---	---	0,4
Stocks	---	17,8	---	---	---	17,8
Placements	---	---	0,7	229,7	1,0	231,4
Charges reportées	---	0,7	---	34,1	---	34,8
Immobilisations	---	12,7	---	---	0,4	13,1
Effets à recevoir à long terme	---	---	---	3 214,8	---	3 214,8
Autres éléments d'actif	---	---	559,4	---	---	559,4
Actif total	<u>2,1 \$</u>	<u>37,3 \$</u>	<u>565,9 \$</u>	<u>3 631,1 \$</u>	<u>2,8 \$</u>	<u>4 239,2 \$</u>
<b><u>Passif</u></b>						
Dettes à court terme	--- \$	-- \$	--- \$	24,0 \$	--- \$	24,0 \$
Créditeurs	---	18,2	4,8	73,1	0,6	96,7
Dette à long terme	---	---	560,1	3 924,1	---	4 484,2
Fonds d'amortissement	---	---	---	(352,2)	---	(352,2)
Passif total	<u>---</u>	<u>18,2 \$</u>	<u>564,9 \$</u>	<u>3 669,0 \$</u>	<u>0,6 \$</u>	<u>4 252,7 \$</u>
<b><u>Capitaux propres</u></b>						
Bénéfices non répartis	<u>2,1 \$</u>	<u>19,1 \$</u>	<u>1,0 \$</u>	<u>(37,9)\$</u>	<u>2,2 \$</u>	<u>(13,5)\$</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>2,1 \$</u>	<u>37,3 \$</u>	<u>565,9 \$</u>	<u>3 631,1 \$</u>	<u>2,8 \$</u>	<u>4 239,2 \$</u>
<b><u>Bénéfice net</u></b>						
Recettes	120,8 \$	361,4 \$	\$ 25,3 \$	292,7 \$	10,2 \$	810,4 \$
Charges	(7,8)	(229,9)	(0,2)	(29,4)	(3,8)	(271,1)
Intérêts et frais connexes	---	---	(25,1)	(243,9)	---	(269,0)
Bénéfice net	<u>113,0 \$</u>	<u>131,5 \$</u>	<u>---</u>	<u>19,4 \$</u>	<u>6,4 \$</u>	<u>270,3 \$</u>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2007

L'information financière relative aux entreprises du gouvernement est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus en utilisant les conventions comptables appropriées, compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

En raison des légers redressements à effectuer pour rendre compte des différentes périodes, les bénéfices nets présentés dans les états financiers des entreprises du gouvernement peuvent varier légèrement du revenu de placement déclaré dans l'état des résultats de la province.

### **Commission des loteries du Nouveau-Brunswick**

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et qui est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe des produits de la Société des loteries interprovinciales et en assure la commercialisation. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

### **Société des alcools du Nouveau-Brunswick**

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick.

### **Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes contractées par la Corporation.

### **Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick**

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est une société de la Couronne fondée pour prendre en charge la dette actuelle d'Énergie NB, pour capitaliser les nouvelles entreprises avec des dettes et du capital afin de leur permettre de devenir indépendantes financièrement du gouvernement et pour recevoir des intérêts, des dividendes et des paiements spéciaux (au lieu d'impôts) afin d'assurer le service et le remboursement de la dette prise en charge.

La CFENB inclut le groupe d'Énergie NB au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La CFENB avait inclus, au 31 mars 2007, 21,0 millions de dollars de bénéfice net du groupe d'Énergie NB. Le montant de 229,7 millions de dollars présenté par la CFENB à titre de placements équivaut au total du capital-actions du groupe d'Énergie NB plus tous les profits réalisés par la société après le 30 septembre 2004. Le montant de 3 214,8 millions de dollars présenté par la CFENB comme effets à recevoir à long terme est présenté par le groupe d'Énergie NB à titre de dettes à long terme. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 3 709,1 millions de dollars du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt est présenté dans le bilan en réduction de la dette consolidée.

### **Groupe d'Énergie NB**

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été créée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2007

Nouveau-Brunswick. Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales d'exploitation (groupe d'Énergie NB) qui ont entrepris leurs activités à cette date.

Le groupe d'Énergie NB fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

Les états combinés du groupe d'Énergie NB au 31 mars 2007 montrent un bénéfice net de 21,0 millions de dollars, les recettes totalisant 1 512,0 millions de dollars. La valeur totale des actifs s'élevait à 4 186,0 millions de dollars. De ce montant, 3 440,0 millions de dollars représentaient la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Les états montrent aussi des dettes totales de 3 955,0 millions de dollars, dont 2 869,0 millions de dollars sont des dettes à long terme.

### Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1<sup>er</sup> juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi*, du Règlement général ainsi que de ses propres règles.

### NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Le gouvernement provincial ne capitalise pas le matériel informatique ni les logiciels.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiqués dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts des diverses catégories d'actifs à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2007, comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments – 126,4 millions de dollars, ponts et routes – 159,5 millions de dollars, et traversiers – 2,8 millions de dollars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)							2006	
	2007								
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliorations foncières</u>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes et ponts</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>Durée de vie utile estimative (années)</b>	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50		
<b>Coûts</b>									
Coûts au début de l'exercice	304,5 \$	2 293,1 \$	548,7 \$	23,4 \$	264,9 \$	5 285,7 \$	8,8 \$	<b>8 729,1 \$</b>	8 399,1 \$
Acquisitions	5,0	142,4	31,1	2,6	7,9	174,5	1,5	<b>365,0</b>	342,2
Cessions	---	0,3	2,8	---	11,5	---	---	<b>14,6</b>	12,2
<b>Coûts à la fin de l'exercice</b>	<u>309,5</u>	<u>2 435,2</u>	<u>577,0</u>	<u>26,0</u>	<u>261,3</u>	<u>5 460,2</u>	<u>10,3</u>	<b><u>9 079,5</u></b>	<u>8 729,1</u>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 003,0	384,2	4,2	173,5	1 644,8	0,5	<b>3 210,2</b>	2 995,1
Charge d'amortissement	---	60,7	39,7	0,5	14,0	123,0	0,2	<b>238,1</b>	226,9
Cessions	---	0,3	2,7	---	11,3	---	---	<b>14,3</b>	11,8
<b>Amortissement cumulé à la fin de l'exercice</b>	<u>---</u>	<u>1 063,4</u>	<u>421,2</u>	<u>4,7</u>	<u>176,2</u>	<u>1 767,8</u>	<u>0,7</u>	<b><u>3 434,0</u></b>	<u>3 210,2</u>
<b>Valeur comptable nette</b>	<u>309,5 \$</u>	<u>1 371,8 \$</u>	<u>155,8 \$</u>	<u>21,3 \$</u>	<u>85,1 \$</u>	<u>3 692,4 \$</u>	<u>9,6 \$</u>	<b><u>5 645,5 \$</u></b>	<u>5 518,9 \$</u>
<b>Solde d'ouverture</b>	304,5 \$	1 290,1 \$	164,5 \$	19,2 \$	91,3 \$	3 640,9 \$	8,3 \$	<b>5 518,9 \$</b>	5 403,8 \$
<b>Solde de clôture</b>	<u>309,5</u>	<u>1 371,8</u>	<u>155,8</u>	<u>21,3</u>	<u>85,1</u>	<u>3 692,4</u>	<u>9,6</u>	<b><u>5 645,5</u></b>	<u>5 518,9</u>
<b>Augmentation (diminution) de la valeur comptable nette</b>	<u>5,0 \$</u>	<u>81,7 \$</u>	<u>(8,7) \$</u>	<u>2,1 \$</u>	<u>(6,3) \$</u>	<u>51,5 \$</u>	<u>1,3 \$</u>	<b><u>126,6 \$</u></b>	<u>115,1 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**NOTE 10 CONTRIBUTIONS REPORTÉES POUR DÉPENSES EN CAPITAL**

Les contributions pour dépenses en capital liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et amorties sur la durée utile de l'élément d'actif correspondant. L'amortissement des contributions pour dépenses en capital figure en tant que recettes dans l'état des résultats. Les contributions reportées pour dépenses en capital représentent la portion non amortie de ces fonds reçus. La variation du solde des contributions reportées pour dépenses en capital au cours de l'exercice est la suivante :

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Solde au début de l'exercice	659,8 \$	657,3 \$
Contributions reçues	43,5	24,9
Sommes amorties au cours de l'exercice	<u>(23,1)</u>	<u>(22,4)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>680,2 \$</u></u>	<u><u>659,8 \$</u></u>

**NOTE 11 AUTORISATION D'EMPRUNTER**

**a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province***

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	(millions)			
	<u>Solde</u> <u>2006</u>	Emprunts autorisés au cours de <u>l'exercice</u>	Emprunts effectués au cours de <u>l'exercice</u>	<u>Solde</u> <u>2007</u>
<i>Loi sur les emprunts de 2005</i>	398,2 \$	--- \$	398,2 \$	--- \$
<i>Loi sur les emprunts de 2006</i>	<u>          </u>	<u>625,0</u>	<u>321,5</u>	<u>303,5</u>
	<u><u>398,2 \$</u></u>	<u><u>625,0 \$</u></u>	<u><u>719,7 \$</u></u>	<u><u>303,5 \$</u></u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le montant maximum d'endettement temporaire de la province est fixé à 2 200,0 millions de dollars. Au 31 mars 2007, la situation de trésorerie de la province moins les avances bancaires et les emprunts à court terme s'élevait à 249,2 millions de dollars.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

**b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2006, la dette à long terme payable de la Corporation se chiffrait à 560,1 millions de dollars. La province garantit ces emprunts.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**NOTE 12 DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE**

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
Année d'échéance	Écart des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dette consolidée totale	Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick	Dette consolidée aux fins provinciales
2007-2008	3,8-11,1	892,6 \$ CAN	<u>892,6</u>	<u>(355,3)</u>	<b>537,3 \$</b>
2008-2009	4,3-10,4	1 011,3 \$ CAN	<u>1 011,3</u>	<u>(150,0)</u>	<b>861,3</b>
2009-2010	4,4-10,3	1 322,7 \$ CAN	<u>1 322,7</u>	<u>(400,0)</u>	<b>922,7</b>
2010-2011	6,4-11,0	640,3 \$ CAN	<u>640,3</u>	<u>(200,0)</u>	<b>440,3</b>
2011-2012	5,8-10,1	1 458,5 \$ CAN	<u>1 458,5</u>	<u>(550,0)</u>	<b>908,5</b>
2012-2013 et après	6,8-9,8 4,3-9,5	800,0 \$ US 6 734,2 \$ CAN	922,3 <u>6 734,2</u>	(518,8) <u>(1 535,0)</u>	<b>5 602,7</b>
			<u>7 656,5</u>	<u>(2 053,8)</u>	<b>5 602,7</b>
Dette consolidée avant les placements du fonds d'amortissement			12 981,9	(3 709,1)	<b>9 272,8</b>
Moins : Placements du fonds d'amortissement			<u>4 268,7</u>	<u>(300,5)</u>	<b>3 968,2</b>
Dette consolidée impayée			<u>8 713,2 \$</u>	<u>(3 408,6 \$)</u>	<b>5 304,6 \$</b>

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2007, la valeur cumulée du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette provinciale était de 3 968,2 millions de dollars (3 984,0 millions de dollars en 2006). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débetures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces investissements pour l'entité provinciale au 31 mars 2007 était de 1 952,7 millions de dollars (1 877,9 millions de dollars en 2006).

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 8 afférente aux états financiers précise les dettes à long terme des entreprises du gouvernement.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu des ententes d'échange.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

<u>Année d'échéance</u>	<u>(millions)</u>		
	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	<u>Équivalent en \$ CAN</u>
2007-2008	500,0 \$ US	791,5 \$ CAN	<b>791,5</b>
2009-2010	200,0 \$ CAN	200,0 \$ CAN	<b>200,0</b>
2016-2017	500,0 \$ US	584,7 \$ CAN	<b>584,7</b>
			<b><u>1 576,2 \$</u></b>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises, à l'exception de l'émission de 200 \$ CAN exigible en 2009-2010, qui est une entente d'échange sur les taux d'intérêt uniquement.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle.

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2007-2008	137,3 \$
2008-2009	123,1
2009-2010	118,6
2010-2011	104,0
2011-2012	91,4

**NOTE 13 FRAIS DE LA DETTE**

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 339,6 millions de dollars (402,7 millions de dollars en 2006) et sont répartis comme suit :

	<u>(millions)</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Intérêts	739,7 \$	744,5 \$
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	55,4	56,5
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	2,2	2,2
Charges liées aux opérations de change	(30,8)	(7,8)
Autres frais	<u>2,1</u>	<u>1,7</u>
	768,6	797,1
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(209,2)</u>	<u>(205,7)</u>
Service de la dette publique	559,4	591,4
Gains du fonds d'amortissement	<u>(231,8)</u>	<u>(226,4)</u>
	327,6	365,0
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	0,4	30,9
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	<u>11,6</u>	<u>6,8</u>
	<b><u>339,6 \$</u></b>	<b><u>402,7 \$</u></b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**NOTE 14 RÉGIMES DE RETRAITE**

**a) Description**

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
<i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics</i> (services publics)	1 <sup>er</sup> avril 2006
<i>Loi sur la pension de retraite des enseignants</i> (enseignants)	1 <sup>er</sup> avril 2006
<i>Loi sur la Cour provinciale</i> et <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i> (juges)	1 <sup>er</sup> avril 2006
<i>Loi sur la pension de retraite des députés</i> et <i>Loi sur la pension des députés</i> (députés)	1 <sup>er</sup> avril 1996
Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux – SFCP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	31 décembre 2006
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – manœuvres)	31 décembre 2006
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SFCP (SFCP 2745)	31 décembre 2006
<i>Loi sur l'Ombudsman</i> (Ombudsman)	---
Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Retraite anticipée ou programme de réaménagement des effectifs (retraite anticipée)	1 <sup>er</sup> avril 1999

Une caisse fiduciaire de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun de ces régimes de retraite, sauf dans le cas des régimes relevant de la *Loi sur la pension de retraite des députés*, de la *Loi sur la pension des députés* et de la *Loi sur l'Ombudsman*.

Les charges et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au régime relevant de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été redressés en conséquence.

Les cotisations et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumées ci-après. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Services publics	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Enseignants	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	4,50 %	6,00 %	Cotisations correspondant au plus à 95 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,3 % à 2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

<b>Régime</b>	<b>Cotisations</b>			<b>Prestations</b>			
	<b>Employé</b>		<b>Employeur</b>	<b>Prestations Non réduites</b>	<b>Prestations réduites</b>	<b>Prestations de base</b>	<b>Indexation annuelle des prestations</b>
	<b>Gains jusqu'au MGAP</b>	<b>Gains supérieurs au MGAP</b>					
Écoles – manœuvres	4,50 %	6,00 %	Cotisations correspondant au moins à 95 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	2,75% par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SCFP	5,15 %	6,00 %	Actuellement en suspension des cotisations.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 1,75 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
H – CES	5,185 %	6,61 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu. Âge normal de la retraite : 65 ans.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,00 %



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées.	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de pension de retraite dans les services publics.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						
Députés	<p>a) Régime de pension de retraite des députés Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la <i>Loi sur la pension des députés</i>. Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service. Les prestations de base des députés correspondent à 4,5 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions, jusqu'à concurrence de l'indemnité de la dernière année. Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.</p> <p>b) Régime de pension des députés Les participants au régime versent le moindre du montant établi en vertu du Régime de pension de retraite des députés ou du montant maximum déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations à compter de 60 ans lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions de service. Une allocation supplémentaire est payable à 55 ans, pourvu que la personne compte au moins 8 sessions de service. Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions. L'allocation supplémentaire correspond à 125 % de la pension de base des députés. Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.</p>						

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2007**

**b) Dette au titre des régimes de retraite**

Sauf dans le cas des régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES et du régime à temps partiel, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES sont des régimes à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, et le régime à temps partiel, un régime à cotisations déterminées. L'obligation du gouvernement provincial en rapport avec ces régimes est limitée à ses cotisations annuelles à ceux-ci.

La part du gouvernement provincial relativement à l'excédent de toutes les caisses de retraite s'élève à 126,4 millions de dollars (obligation de 30,2 millions de dollars en 2006). Ce montant estimatif est fondé sur des évaluations actuarielles pour fins comptables utilisant la méthode de répartition des prestations, calculées aux dates indiquées ci-haut. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant des événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section d) de la présente note énumère certaines hypothèses actuarielles utilisées. La section e) donne des renseignements au sujet des participants aux régimes.

Au 31 mars 2007, la valeur de l'actif de tous les régimes excédait de 165,0 millions de dollars celle des prestations constituées. Toutefois, vu que le calcul de cet excédent tient compte d'événements futurs et de la valeur marchande de l'actif, il n'est pas utilisé à des fins comptables. C'est plutôt un excédent de 126,4 millions de dollars qui est inscrit au bilan. La différence, soit 38,6 millions de dollars, représente des variations actuarielles (19,3 millions de dollars), amorties sur les prochains exercices, et une provision pour moins-value de 19,3 millions de dollars réduisant l'excédent constaté.

**c) Données récapitulatives sur les régimes de retraite**

L'obligation découlant des régimes de retraite, les rajustements non amortis, les charges de retraite et la variation de la dette au titre des régimes de retraite sont précisés dans le tableau ci-après. Les prestations constituées estimatives et la valeur de l'actif de chaque régime ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et le montant réel des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des districts scolaires est le 31 décembre. Dans tous les autres cas, c'est le 31 mars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**Données récapitulatives sur les régimes de retraite**

	(millions)												2006	
	2007													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	É – 2745	Ombud.	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	3 260,8 \$	3 601,7 \$	31,4 \$	40,2 \$	14,5 \$	189,8 \$	38,0 \$	---	---	---	---	148,1 \$	7 324,5 \$	6 719,6 \$
Pertes ou (gains) actuariels	0,2	182,7	---	---	---	16,3	4,0	---	---	---	---	---	203,2	288,3
Modifications au régime	---	---	---	---	---	5,9	---	---	---	---	---	---	5,9	---
Prestations constituées	105,5	71,9	1,5	1,5	---	6,5	1,3	---	---	---	---	0,4	188,6	178,8
Intérêts	231,0	264,6	2,5	2,8	1,1	14,4	3,3	---	---	---	---	12,5	532,2	497,0
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	5,4	4,9	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	10,3	12,2
Versements de prestations	<u>(150,3)</u>	<u>(213,5)</u>	<u>(1,4)</u>	<u>(2,7)</u>	<u>(1,0)</u>	<u>(14,5)</u>	<u>(2,4)</u>	---	---	---	---	<u>(13,4)</u>	<u>(399,2)</u>	<u>(371,4)</u>
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b><u>3 452,6</u></b>	<b><u>3 912,3</u></b>	<b><u>34,0</u></b>	<b><u>41,8</u></b>	<b><u>14,6</u></b>	<b><u>218,4</u></b>	<b><u>44,2</u></b>	---	---	---	---	<b><u>147,6</u></b>	<b><u>7 865,5</u></b>	<b><u>7 324,5</u></b>
Actif du régime au début de l'exercice	3 379,7	3 730,2	27,5	---	13,4	227,3	44,9	---	26,3	---	---	---	7 449,3	6 521,7
Gains ou (pertes) actuarielles	52,3	48,7	0,1	---	0,2	14,2	2,5	---	---	---	---	---	118,0	522,7
Rendement de l'actif du régime	241,8	263,4	2,2	---	0,8	15,9	3,5	---	3,4	---	---	---	531,0	465,7
Cotisations de l'employeur	103,9	112,8	0,4	---	---	2,6	0,8	---	---	---	---	---	220,5	202,7
Cotisations des employés	50,8	39,3	0,3	---	---	2,7	0,7	---	---	---	---	---	93,8	80,1
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	1,0	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1,0	12,2
Versements de prestations	<u>(150,3)</u>	<u>(213,5)</u>	<u>(1,4)</u>	---	<u>(1,0)</u>	<u>(14,5)</u>	<u>(2,4)</u>	---	---	---	---	---	<u>(383,1)</u>	<u>(355,8)</u>
<b>Actif du régime à la fin de l'exercice</b>	<b><u>3 679,2</u></b>	<b><u>3 980,9</u></b>	<b><u>29,1</u></b>	---	<b><u>13,4</u></b>	<b><u>248,2</u></b>	<b><u>50,0</u></b>	---	<b><u>29,7</u></b>	---	---	---	<b><u>8 030,5</u></b>	<b><u>7 449,3</u></b>
<b>Provision ou (excédent) actuariel au titre du régime de retraite</b>	<b><u>(226,6)</u></b>	<b><u>(68,6)</u></b>	<b><u>4,9</u></b>	<b><u>41,8</u></b>	<b><u>1,2</u></b>	<b><u>(29,8)</u></b>	<b><u>(5,8)</u></b>	---	<b><u>(29,7)</u></b>	---	---	<b><u>147,6</u></b>	<b><u>(165,0)</u></b>	<b><u>(124,8)</u></b>
Rajustements non amortis														
Solde d'ouverture	49,7	73,8	9,3	---	---	4,3	(1,5)	---	---	---	---	---	135,6	(58,4)
Nouveaux rajustements	52,1	(134,0)	0,1	---	0,2	(2,1)	(1,4)	---	---	---	---	---	(85,1)	234,4
Amortissement	<u>(6,4)</u>	<u>(22,3)</u>	<u>(2,1)</u>	---	<u>(0,2)</u>	<u>(0,5)</u>	<u>0,3</u>	---	---	---	---	---	<u>(31,2)</u>	<u>(40,4)</u>
<b>Solde de clôture des rajustements non amortis</b>	<b><u>95,4</u></b>	<b><u>(82,5)</u></b>	<b><u>7,3</u></b>	---	---	<b><u>1,7</u></b>	<b><u>(2,6)</u></b>	---	---	---	---	---	<b><u>19,3</u></b>	<b><u>135,6</u></b>

**PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2007**

**Données récapitulatives sur les régimes de retraite (suite)**

	(millions)												2006	
	2007													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	É – 2745	Ombud.	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Ajustement d'évaluation														
Solde d'ouverture	---	---	---	---	---	18,8	0,6	---	---	---	---	---	<b>19,4</b>	17,1
Variation	---	---	---	---	---	0,1	(0,2)	---	---	---	---	---	<b>(0,1)</b>	2,3
Solde de clôture	---	---	---	---	---	18,9	0,4	---	---	---	---	---	<b>19,3</b>	19,4
<b>Obligation ou (excédent) total découlant du régime de retraite</b>	<b><u>(131,2 \$)</u></b>	<b><u>(151,1 \$)</u></b>	<b><u>12,2 \$</u></b>	<b><u>41,8 \$</u></b>	<b><u>1,2 \$</u></b>	<b><u>(9,2 \$)</u></b>	<b><u>(8,0 \$)</u></b>	<b><u>---</u></b>	<b><u>(29,7 \$)</u></b>	<b><u>---</u></b>	<b><u>---</u></b>	<b><u>147,6 \$</u></b>	<b><u>(126,4 \$)</u></b>	<b><u>30,2 \$</u></b>
Charges														
Part de l'employeur des prestations constituées	49,7	37,4	1,2	1,2	---	3,8	0,7	0,2	8,2	17,0	6,3	0,4	<b>126,1</b>	117,0
Intérêts	(11,6)	1,2	0,3	2,8	0,3	(1,5)	(0,2)	---	(3,4)	---	---	12,5	<b>0,4</b>	30,9
Modifications au régime	---	---	---	---	---	5,9	---	---	---	---	---	---	<b>5,9</b>	---
Amortissement des rajustements	(6,4)	(22,3)	(2,1)	---	(0,2)	(0,5)	0,3	---	---	---	---	---	<b>(31,2)</b>	(40,3)
Modification de l'ajustement d'évaluation	---	---	---	---	---	0,1	(0,2)	---	---	---	---	---	<b>(0,1)</b>	2,3
<b>Charges de retraite totales</b>	<b>31,7</b>	<b>16,3</b>	<b>(0,6)</b>	<b>4,0</b>	<b>0,1</b>	<b>7,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>4,8</b>	<b>17,0</b>	<b>6,3</b>	<b>12,9</b>	<b>101,1</b>	109,9
Cotisations de l'employeur <sup>1</sup>	<u>93,7</u>	<u>112,7</u>	<u>0,4</u>	<u>2,4</u>	---	<u>2,6</u>	<u>0,8</u>	<u>0,2</u>	<u>8,2</u>	<u>17,0</u>	<u>6,3</u>	<u>13,4</u>	<b><u>257,7</u></b>	236,4
Variation de l'obligation découlant du régime de retraite	<u>(62,0 \$)</u>	<u>(96,4 \$)</u>	<u>(1,0 \$)</u>	<u>1,6 \$</u>	<u>0,1 \$</u>	<u>5,2 \$</u>	<u>(0,2 \$)</u>	<u>---</u>	<u>(3,4 \$)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>(0,5 \$)</u>	<b><u>(156,6 \$)</u></b>	<u>(126,5 \$)</u>

<sup>1</sup> Comprend uniquement les cotisations provenant du Fonds consolidé et des entités consolidées.

<sup>2</sup> La province n'a aucune obligation autre que la cotisation annuelle de l'employeur relativement aux régimes suivants : Ombudsman, H-SCFP, H-CES et Temps partiel.

Par conséquent, aucune information concernant l'actif et le passif de ces régimes n'est présentée ci-dessus.

<sup>3</sup> L'actif du régime H-SCFP correspond à des cotisations payées d'avance, qui devraient être épuisées au plus tard en 2010.

<sup>4</sup> Dans le cas du régime H-CES, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2004. Elle montre une obligation non capitalisée de 53,1 millions de dollars.

<sup>5</sup> Dans le cas du régime H-SCFP, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle montre une obligation non capitalisée de 53,0 millions de dollars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**d) Hypothèses actuarielles**

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite connexes est fondé sur des hypothèses actuarielles à court et à long terme, sauf dans le cas du régime des juges, pour lequel on n'utilise que des hypothèses à long terme.

Les tableaux ci-après présentent les hypothèses à long terme et à court terme utilisées dans les évaluations actuarielles.

**Hypothèses à long terme**

<b><u>Régime</u></b>	<b><u>Taux de rendement de l'actif (%)</u></b>	<b><u>Augmentation annuelle de la rémunération (%)</u></b>	<b><u>Inflation (%)</u></b>	<b><u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u></b>
Services publics	7,12	3,25 plus une augmentation d'avancement	2,75	2,55 à 2,65
Enseignants	7,12	3,25 plus une augmentation d'avancement	2,75	2,45 à 2,65
Juges	7,90	4,50	3,50	3,00 à 3,40
Écoles – cadres	7,12	3,25	2,75	2,00
Écoles – manœuvres	7,12	2,75	2,75	2,00
SCFP 2745	7,12	2,75	2,75	2,00
Députés	7,12	3,25	2,75	2,65

**Hypothèses à court terme**

<b><u>Régime</u></b>	<b><u>Taux de rendement de l'actif (%)</u></b>	<b><u>Augmentation annuelle de la rémunération (%)</u></b>	<b><u>Inflation (%)</u></b>	<b><u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u></b>
Services publics	7,12	3,25	2,75	2,55 à 2,65
Enseignants	7,12	3,25	2,75	2,45 à 2,65
Écoles – cadres	7,12	3,25	2,75	2,20
Écoles – manœuvres	7,12	2,75	2,75	2,00
SCFP 2745	7,12	2,75	2,75	2,00
Députés	s.o.	0,00 à 4,00	2,00 à 3,50	2,00 à 3,50

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer les obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**e) Données sur les participants**

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative des années de service restantes	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
Services publics	14	19 260	11 038	52 669 \$	17 442 \$
Enseignants	16	9 649	7 585	57 908	28 508
Juges	8	23	27	164 583	50 739
Écoles – cadres	---	s.o.	85	s.o.	11 815
Écoles – manoeuvres	11	2 117	1 183	28 024	8 095
SCFP 2745	12	742	207	25 764	5 247
Députés	---	53	91	44 130	29 716

Les ministres reçoivent, en moyenne, un traitement additionnel de 39 659 \$.

**NOTE 15 PASSIF ÉVENTUEL**

**a) Prêts garantis**

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2007, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 723,5 millions de dollars (659,4 millions de dollars en 2006), dont 69,0 millions de dollars ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans le bilan de la province (60,7 millions de dollars en 2006).

	(millions)	
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Passif éventuel</u>
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	865,0 \$	560,1 \$
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,6	0,6
<i>Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes</i>	0,3	0,3
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	4,2	3,3
<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	4,5	4,5
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	16,6	16,6
<i>Loi sur le développement économique</i>	128,5	128,5
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	8,7	8,7
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	1,4	<u>0,9</u>
		723,5
Moins : Montant inclus dans la provision pour pertes (tableau 8)		<u>69,0</u>
		<u>654,5 \$</u>

**b) Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick**

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick garantit le remboursement des sommes déposées auprès des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick. Elle est incluse dans l'entité comptable provinciale décrite à la note 1. Au 31 décembre 2006, les dépôts auprès des caisses populaires et des *credit unions* totalisaient 2 740,4 millions de dollars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**c) Responsabilité environnementale**

La province du Nouveau-Brunswick a conclu un accord avec une société minière afin de limiter à 3,0 millions de dollars la responsabilité de cette dernière relativement aux dommages à l'environnement survenus avant que celle-ci commence l'extraction à une date donnée. On a estimé à 3,0 millions de dollars le coût de cette remise en état du terrain. La province détient actuellement un cautionnement en espèces de l'entreprise de 3,0 million de dollars pour le nettoyage. Des travaux additionnels de remise en état seront nécessaires. Toutefois, il est impossible, actuellement, de déterminer de façon raisonnable le coût estimatif de ces travaux.

**d) Assurances**

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

**e) Poursuites**

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses poursuites judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 22,1 millions de dollars ont été comptabilisées dans les présents états financiers et représentent la meilleure estimation, de la part de la direction, des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires.

**NOTE 16 ENGAGEMENTS**

**a) Contrats de location-exploitation**

Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises du gouvernement, s'élève à 409,5 millions de dollars (436,4 millions de dollars en 2006). Les paiements minimums annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2007-2008	59,3 \$
2008-2009	49,8
2009-2010	45,1
2010-2011	40,3
2011-2012	35,6

**b) Foyers de soins**

Le ministère des Services familiaux et communautaires prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui combleront la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2007, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 130,2 millions de dollars (121,2 millions de dollars en 2006). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 8,7 millions de dollars (9,4 millions de dollars en 2006), un montant compris dans le passif éventuel.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**c) Projets d'immobilisations autorisés**

Au 31 mars 2007, le montant nécessaire prévu pour achever des projets majeurs autorisés de construction d'écoles, d'hôpitaux, d'autres bâtiments, de routes et de ponts, et pour respecter les obligations relatives aux subventions d'équipement s'élevait à 1 470,3 millions de dollars (1 572,0 millions de dollars en 2006). Ces projets comprennent ceux dont les coûts seront partagés avec le gouvernement du Canada.

**NOTE 17 RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CODE PRIMAIRE**

La répartition des dépenses par code primaire est la suivante :

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Frais de personnel	<b>2 053,3 \$</b>	1 994,3 \$
Autres services	<b>1 335,9</b>	1 195,0
Fournitures et approvisionnements	<b>148,6</b>	127,3
Biens et matériel	<b>102,9</b>	88,8
Contributions, subventions à ou au nom des :		
Municipalités et districts de services locaux	<b>166,2</b>	151,2
Particuliers	<b>1 016,4</b>	971,0
Foyers de soins	<b>169,1</b>	144,6
Autres	<b>517,5</b>	497,8
Service de la dette et autres frais	<b>664,2</b>	691,2
Amortissement	<b><u>238,0</u></b>	<u>226,9</u>
	<b><u>6 412,1 \$</u></b>	<u>6 088,1 \$</u>

Frais de personnel : comprend les traitements et les avantages versés aux employés ainsi que les indemnités versées aux députés.

Autres services : comprend l'achat de divers services, y compris la location de locaux, les frais de poste, la publicité, les services professionnels, les services de la Gendarmerie royale du Canada et les frais de déplacement.

Fournitures et approvisionnements : comprend l'achat de manuels scolaires, de fournitures de bureau, de mazout domestique, de fournitures et pièces de véhicules et de matériel ainsi que de matériaux et fournitures de construction.

Biens et matériel : comprend l'achat et la construction de bâtiments, de routes, de ponts, de matériel et de meubles de bureau.

Contributions et subventions : comprend les versements aux corporations, organismes, commissions et conseils du gouvernement ainsi qu'à des entités commerciales et à des organismes sans but lucratif. Les contributions et subventions versées à des particuliers ou en leur nom comprennent les prestations d'aide au revenu et les paiements de services médicaux au nom de particuliers.

Service de la dette et autres frais : comprend les coûts liés au service de la dette publique et aux mauvaises créances.

Amortissement : imputation systématique sur les résultats du coût des immobilisations corporelles.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

**NOTE 18 FONDS EN FIDUCIE**

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,0	0,9
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u><u>1,3 \$</u></u>	<u><u>1,2 \$</u></u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite en fiducie des juges	29,0 \$	27,4 \$
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	13,5	13,4
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	248,2	227,3
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SFCP	50,0	44,9
Caisse de retraite en fiducie pour les services publics	4 711,3	4 343,4
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	<u>3 982,4</u>	<u>3 734,0</u>
	<u><u>9 034,4 \$</u></u>	<u><u>8 390,4 \$</u></u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Enfin, les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province.

**NOTE 19 DONNÉES COMPARATIVES**

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2007, certains chiffres de 2006 ont été retraités.

**NOTE 20 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR**

Le 3 août 2007, le groupe d'Énergie NB a conclu un règlement à l'amiable relativement à son action en justice contre Petroleos de Venezuela, S. A. (PDVSA) et autres. Ce règlement comporte une partie en espèces de 115 millions de dollars et une partie en nature représentant une promesse de livrer du carburant. La partie en nature du règlement sera réalisée au fil du temps. Le groupe d'Énergie NB est en train de déterminer l'effet que ce règlement aura sur ses états financiers.

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>TABLEAU 1</b>		
<b>ENCAISSE MOINS EMPRUNTS À COURT TERME</b>		
Caisse	4,2 \$	--- \$
Placements à court terme	<u>651,5</u>	<u>572,2</u>
	<u>655,7</u>	<u>572,2</u>
Moins :		
Découverts bancaires	---	3,4
Bons du Trésor de 4,16 % à 4,21 % venant à échéance entre le 9 avril 2007 à le 12 juin 2007	<u>406,5</u>	<u>512,8</u>
	<u>406,5</u>	<u>516,2</u>
	<u>249,2 \$</u>	<u>56,0 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>TABLEAU 2</b>		
<b>COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES</b>		
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs généraux des ministères	185,4 \$	168,6 \$
Comptes débiteurs généraux provenant des entités consolidées	<u>51,2</u>	<u>48,3</u>
	<u>236,6</u>	<u>216,9</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Services du gouvernement central	46,4	8,5
Développement Économique	26,1	19,8
Éducation	47,2	49,9
Santé	1,2	4,5
Transports	22,8	25,7
Assistance sociale	---	31,4
Remboursement de la TVH payée	16,1	17,3
Autres	3,8	4,0
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	<u>6,1</u>	<u>2,9</u>
	<u>169,7</u>	<u>164,0</u>
Paiements pour garanties d'emprunt	<u>45,8</u>	<u>50,1</u>
Avances		
Avances de fonds de roulement	7,0	5,6
Avances de subventions	21,9	51,5
Avances aux municipalités	72,9	64,1
Autres	<u>4,7</u>	<u>4,9</u>
	<u>106,5</u>	<u>126,1</u>
Intérêts à recevoir		
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	---	0,1
<i>Loi sur le développement économique</i>	6,4	8,6
Prêts aux étudiants	4,7	1,5
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	9,9	11,0
Autres	<u>16,1</u>	<u>12,2</u>
	<u>37,1</u>	<u>33,4</u>
	595,7	590,5
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(155,7)</u>	<u>(140,7)</u>
	<u>440,0 \$</u>	<u>449,8 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>TABLEAU 3</b>		
<b>TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR</b>		
Impôts fonciers	406,2 \$	411,0 \$
Redevances forestières et droits de coupe	22,0	24,3
Taxe de vente	87,0	87,9
Taxe sur le tabac	8,4	8,5
Taxe sur les minéraux métalliques	101,9	---
Taxe sur l'essence et les carburants	22,8	20,7
Autres	13,1	2,5
	<u>661,4</u>	<u>554,9</u>
Moins : provision pour créances douteuses	77,0	85,4
	<u><u>584,4 \$</u></u>	<u><u>469,5 \$</u></u>

**TABLEAU 4**  
**STOCKS POUR LA REVENTE**

Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>7,1 \$</u></u>	<u><u>6,7 \$</u></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)					
	2007			2006		
	Provision pour créances			Provision pour créances		
	<u>Montant</u>	<u>douteuses</u>	<u>Net</u>	<u>Montant</u>	<u>douteuses</u>	<u>Net</u>
<b>TABLEAU 5</b>						
<b>PRÊTS</b>						
Fonds de dotation pour la route Fundy	2,8 \$	--- \$	<b>2,8 \$</b>	2,6 \$	--- \$	2,6 \$
Galerie d'art Beaverbrook	4,5	4,5	---	1,0	---	1,0
Gestion provinciale Ltée	6,2	5,0	<b>1,2</b>	6,0	4,4	1,6
Jugements inexécutés	9,5	9,5	---	9,5	9,5	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	4,2	2,9	<b>1,3</b>	18,1	13,1	5,0
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	39,2	28,2	<b>11,0</b>	40,1	29,6	10,5
<i>Loi sur le développement économique</i>	146,0	94,7	<b>51,3</b>	135,5	88,2	47,3
<i>Loi sur l'habitation du</i>						
<i>Nouveau-Brunswick</i>	34,8	2,4	<b>32,4</b>	34,5	2,4	32,1
Prêts au municipalités	9,2	---	<b>9,2</b>	1,0	---	1,0
Prêts aux étudiants	296,0	55,2	<b>240,8</b>	258,3	41,0	217,3
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	2,3	0,1	<b>2,2</b>	0,2	---	0,2
Autres prêts	1,9	0,7	<b>1,2</b>	2,1	0,7	1,4
	<u>560,6 \$</u>	<u>207,2 \$</u>	<u><b>353,4 \$</b></u>	<u>512,9 \$</u>	<u>192,9 \$</u>	<u>320,0 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>TABLEAU 6</b>		
<b>PLACEMENTS</b>		
Placements dans des entreprises du gouvernement		
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	2,1 \$	0,6 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	3,6	1,9
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	1,0	1,0
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(37,9)	(56,6)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	<u>19,1</u>	<u>14,6</u>
	(12,1)	(38,5)
Autres placements à long terme	<u>4,8</u>	<u>3,9</u>
	<u><u>(7,3) \$</u></u>	<u><u>(34,6) \$</u></u>
 <b>TABLEAU 7</b>		
<b>COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES</b>		
Comptes créditeurs	<u>446,8 \$</u>	<u>417,4 \$</u>
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	187,5	208,3
Société canadienne d'hypothèques et de logement	40,7	41,5
Autres ententes	<u>0,7</u>	<u>0,1</u>
	<u>228,9</u>	<u>249,9</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	136,8	149,8
Autres	<u>90,2</u>	<u>87,0</u>
	<u>227,0</u>	<u>236,8</u>
Avantages des employés		
Traitements courus à payer	200,3	206,9
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	105,8	103,3
Indemnités de retraite	<u>303,1</u>	<u>289,4</u>
	<u>609,2</u>	<u>599,6</u>
Régime de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	11,5	8,7
Assurance-maladie et paiements hors-province	43,9	34,6
Aide stratégique	38,5	40,6
Retenues de garantie sur les contrats	13,5	12,4
Autres	<u>20,3</u>	<u>41,3</u>
	<u>127,7</u>	<u>137,6</u>
	<u><u>1 639,6 \$</u></u>	<u><u>1 641,3 \$</u></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>TABLEAU 8</b>		
<b>PROVISION POUR PERTES</b>		
Appels des Impôts fonciers	26,8 \$	23,3 \$
Entreprises Nouveau-Brunswick	68,8	60,5
Formation et Développement de l'emploi	0,1	0,1
Entités consolidées	0,1	0,1
	<u>95,8 \$</u>	<u>84,0 \$</u>

**TABLEAU 9**  
**RECETTES REPORTÉES**

Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	42,8 \$	41,0 \$
Impôts fonciers	280,1	267,2
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	0,2	0,2
Autres	38,1	11,4
Entités consolidées	3,7	3,2
	<u>364,9 \$</u>	<u>323,0 \$</u>

**TABLEAU 10**  
**DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE**

Administrateur des biens des pensionnaires des établissements psychiatriques	0,5 \$	0,4 \$
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	1,2	1,1
Cour du Banc de la Reine	7,3	7,1
Dépôts de garantie des locataires	14,4	13,7
Dépôts des entrepreneurs	2,6	2,6
Fiducie pour bourses	3,0	2,8
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	2,2	2,1
<i>Loi de la taxe sur les minéraux métalliques</i>	---	13,1
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	7,9	3,7
Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	9,8	4,8
Service des ordonnances de soutien familial	0,4	0,5
Autres	10,9	10,0
	<u>60,2 \$</u>	<u>61,9 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<b>TABLEAU 11</b>		
<b>OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE</b>		
<b>LOCATION-ACQUISITION</b>		
Centre de jeunesse-Miramichi	17,3 \$	17,6 \$
École Moncton-Nord	6,8	7,5
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	792,4	808,4
Entités consolidées	<u>0,6</u>	<u>0,6</u>
	<u><u>817,1 \$</u></u>	<u><u>834,1 \$</u></u>
<b>TABLEAU 12</b>		
<b>STOCKS DE FOURNITURES</b>		
Fournitures vétérinaires	0,9 \$	0,8 \$
Manuels scolaires	1,0	1,0
Matériaux de construction et d'entretien	10,3	9,5
Papeterie et fournitures	1,7	1,6
Pièces de rechange	6,4	6,7
Autres fournitures	6,0	5,3
Entités consolidées	<u>15,7</u>	<u>15,2</u>
	<u><u>42,0 \$</u></u>	<u><u>40,1 \$</u></u>
<b>TABLEAU 13</b>		
<b>FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS</b>		
Primes, escomptes et frais d'émission de débentures non amortis	47,3 \$	49,6 \$
Autres	<u>21,3</u>	<u>26,6</u>
	<u><u>68,6 \$</u></u>	<u><u>76,2 \$</u></u>



**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)		
	<b>2007 Budget</b>	<b>2007 Montants réels</b>	<b>2006 Montants réels</b>
<b>TABLEAU 14</b>			
<b>TAXES ET IMPÔTS</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 104,7 \$	<b>1 175,1 \$</b>	1 063,6 \$
Impôt sur le revenu des corporations	178,4	<b>217,6</b>	150,3
Taxe sur les minéraux métalliques	8,0	<b>120,2</b>	10,5
	<u>1 291,1</u>	<u><b>1 512,9</b></u>	<u>1 224,4</u>
Impôt foncier provincial	353,2	<b>351,5</b>	341,0
Taxe de vente harmonisée	814,3	<b>872,1</b>	838,7
Taxe sur l'essence et les carburants	236,3	<b>215,2</b>	232,1
Taxe sur le tabac	93,0	<b>81,9</b>	90,5
Taxe sur le pari mutuel	0,1	---	0,1
	<u>1 143,7</u>	<u><b>1 169,2</b></u>	<u>1 161,4</u>
Taxe sur le capital des corporations financières	10,0	<b>5,8</b>	9,5
Taxe sur les primes d'assurance	41,2	<b>40,1</b>	39,4
Taxe sur le capital des grandes sociétés	33,9	<b>34,7</b>	36,3
Autres	6,0	<b>6,0</b>	5,6
	<u>91,1</u>	<u><b>86,6</b></u>	<u>90,8</u>
	<u><u>2 879,1 \$</u></u>	<u><u><b>3 120,2 \$</b></u></u>	<u><u>2 817,6 \$</u></u>

**TABLEAU 15**  
**LICENCES ET PERMIS**

Licences et permis d'alcool	0,9 \$	<b>0,9 \$</b>	0,9 \$
Mines	1,0	<b>1,5</b>	1,3
Pêche sportive et chasse	5,2	<b>5,4</b>	5,3
Forêts	0,2	<b>0,3</b>	0,6
Véhicules à moteur	91,6	<b>96,0</b>	93,4
Autres	12,1	<b>12,3</b>	12,3
	<u>111,0 \$</u>	<u><b>116,4 \$</b></u>	<u>113,8 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)		
	<b>2007</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
	<b>Budget</b>	<b>Montants réels</b>	<b>Montants réels</b>
<b>TABLEAU 16</b>			
<b>REDEVANCES</b>			
Forêts	57,3 \$	<b>58,8 \$</b>	56,9 \$
Mines	10,0	<b>9,9</b>	10,9
	<u>67,3 \$</u>	<u><b>68,7 \$</b></u>	<u>67,8 \$</u>

**TABLEAU 17**  
**REVENUS DE PLACEMENTS**

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	5,1 \$	<b>6,6 \$</b>	6,5 \$
Corporation de financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(46,0)	<b>18,7</b>	131,6
Recettes des loteries	111,3	<b>113,0</b>	111,2
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	127,0	<b>131,5</b>	126,1
	<u>197,4</u>	<u><b>269,8</b></u>	<u>375,4</u>
Autres revenus de placements	34,8	<b>38,7</b>	34,2
	<u>232,2 \$</u>	<u><b>308,5 \$</b></u>	<u>409,6 \$</u>

**TABLEAU 18**  
**AUTRES RECETTES PROVINCIALES**

Amendes et intérêts de pénalisation	3,8 \$	<b>4,2 \$</b>	4,0 \$
Vente de biens et services			
Baux et locations	19,8	<b>20,7</b>	20,5
Établissements	26,1	<b>26,3</b>	25,4
Parcs provinciaux	2,5	<b>2,4</b>	2,6
Recettes intergouvernementales	7,7	<b>7,9</b>	7,6
Recettes générales	190,8	<b>200,3</b>	186,0
Autres recettes	25,8	<b>54,1</b>	48,9
Amortissement des contributions pour dépenses en capital différées	---	<b>23,2</b>	22,4
	<u>276,5 \$</u>	<u><b>339,1 \$</b></u>	<u>317,4 \$</u>

**TABLEAU 19**  
**SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES**

Transfert canadien en matière de santé	490,2 \$	<b>493,0 \$</b>	488,2 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	211,6	<b>213,9</b>	207,1
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	---	---	1,0
Subventions législatives	1,9	<b>1,9</b>	1,9
	<u>703,7 \$</u>	<u><b>708,8 \$</b></u>	<u>698,2 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)		
	<b>2007 Budget</b>	<b>2007 Montants réels</b>	<b>2006 Montants réels</b>
Assistance sociale	4,7 \$	<b>5,0 \$</b>	4,7 \$
Développement économique	37,7	<b>33,4</b>	34,6
Éducation	138,0	<b>139,8</b>	147,8
Santé	66,6	<b>71,5</b>	83,2
Services généraux du gouvernement	47,3	<b>45,2</b>	42,2
Transports	0,6	<b>0,3</b>	0,8
Autres	4,1	<b>9,4</b>	11,0
	<u>299,0 \$</u>	<u><b>304,6 \$</b></u>	<u>324,3 \$</u>

**TABLEAU 21**  
**ÉDUCATION ET FORMATION**

Approvisionnement et Services	4,3 \$	<b>6,4 \$</b>	3,7 \$
Charge d'amortissement	27,0	<b>26,9</b>	25,2
Charges de retraite	30,6	<b>25,0</b>	19,9
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	147,8	<b>215,8</b>	258,5
Éducation	845,8	<b>850,4</b>	817,0
Formation et développement de l'emploi	175,4	<b>173,4</b>	173,0
Gouvernement général	0,8	<b>(0,5)</b>	4,7
Provision	1,4	<b>8,1</b>	7,7
	<u>1 233,1 \$</u>	<u><b>1 305,5 \$</b></u>	<u>1 309,7 \$</u>

**TABLEAU 22**  
**SANTÉ**

Charge d'amortissement	53,1 \$	<b>57,1 \$</b>	53,4 \$
Charges de retraite	6,4	<b>4,9</b>	3,9
Régies régionales de la santé	1 398,4	<b>1 444,9</b>	1 284,9
Santé et Mieux-être	607,5	<b>603,3</b>	615,6
	<u>2 065,4 \$</u>	<u><b>2 110,2 \$</b></u>	<u>1 957,8 \$</u>

**TABLEAU 23**  
**SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES**

Charge d'amortissement	1,1 \$	<b>1,1 \$</b>	1,1 \$
Gouvernement général	1,1	<b>1,1</b>	9,0
Provision	4,0	<b>4,0</b>	3,9
Services familiaux et communautaires	806,1	<b>817,8</b>	761,4
	<u>812,3 \$</u>	<u><b>824,0 \$</b></u>	<u>775,4 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)		
	<u>2007</u> <u>Budget</u>	<u>2007</u> <u>Montants</u> <u>réels</u>	<u>2006</u> <u>Montants</u> <u>réels</u>
<b>TABLEAU 24</b>			
<b>SERVICES DE PROTECTION</b>			
Approvisionnement et Services	--- \$	<b>0,1 \$</b>	0,2 \$
Charges de retraite	0,1	<b>(0,6)</b>	(0,8)
Gouvernement général	0,2	<b>60,2</b>	0,2
Justice	36,2	<b>36,6</b>	35,7
Procureur général	13,7	<b>14,2</b>	13,8
Provision	0,3	<b>3,7</b>	---
Sécurité publique	121,5	<b>119,4</b>	112,1
	<u>172,0 \$</u>	<u><b>233,6 \$</b></u>	<u>161,2 \$</u>

**TABLEAU 25**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Charge d'amortissement	1,2 \$	<b>1,3 \$</b>	1,3 \$
Entreprises Nouveau-Brunswick	38,2	<b>50,0</b>	32,7
Gouvernement général	1,6	<b>1,4</b>	5,0
Provision	20,0	<b>33,0</b>	44,7
Société de développement régional	86,6	<b>89,0</b>	68,1
Tourisme et Parcs	29,4	<b>30,9</b>	29,4
	<u>177,0 \$</u>	<u><b>205,6 \$</b></u>	<u>181,2 \$</u>

**TABLEAU 26**  
**DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET TRAVAIL**

Formation et développement de l'emploi	118,7 \$	<b>119,8 \$</b>	116,8 \$
Gouvernement général	0,6	<b>0,6</b>	0,6
	<u>119,3 \$</u>	<u><b>120,4 \$</b></u>	<u>117,4 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2007

	(millions)		
	<u>2007</u> <u>Budget</u>	<u>2007</u> <u>Montants</u> <u>réels</u>	<u>2006</u> <u>Montants</u> <u>réels</u>
<b>TABLEAU 27</b>			
<b>RESSOURCES</b>			
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	8,0 \$	2,1 \$	0,8 \$
Agriculture et Aquaculture	33,1	34,6	32,9
Approvisionnement et Services	---	0,1	0,1
Charge d'amortissement	0,3	0,9	0,9
Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick	2,6	2,6	2,6
Énergie	2,4	2,4	2,2
Environnement	21,0	22,2	19,5
Forest Protection Limited	5,8	4,7	4,7
Gouvernement général	---	26,6	---
Pêches	---	1,1	---
Provision	0,3	0,3	---
Ressources naturelles	97,9	95,4	96,4
	<u>171,4 \$</u>	<u>193,0 \$</u>	<u>160,1 \$</u>

**TABLEAU 28**  
**TRANSPORTS**

Charge d'amortissement	115,6 \$	136,9 \$	131,4 \$
Gouvernement général	0,3	0,6	0,4
Approvisionnement et Services	---	0,1	0,4
Transports	210,1	209,9	204,1
	<u>326,0 \$</u>	<u>347,5 \$</u>	<u>336,3 \$</u>

**TABLEAU 29**  
**GOVERNEMENT CENTRAL**

Affaires intergouvernementales	3,1 \$	3,1 \$	3,2 \$
Algonquin Golf Ltd. et Algonquin Properties Ltd.	10,2	9,4	9,9
Approvisionnement et Services	108,4	104,3	101,1
Assemblée législative	18,6	24,5	17,4
Bureau des ressources humaines	5,7	5,5	4,3
Bureau du contrôleur	4,9	4,0	4,5
Cabinet du premier ministre	1,8	1,8	1,1
Charge d'amortissement	10,9	13,8	13,7
Charges de retraite	61,2	55,0	71,4
Conseil exécutif	7,6	7,6	4,5
Finances	12,8	12,5	12,4
Gouvernement général	111,5	71,4	68,1
Gouvernements locaux	110,5	110,1	107,3
Mieux-être, Culture et Sport	18,6	18,4	15,7
Provision	6,0	10,9	5,3
Services Nouveau-Brunswick	55,5	49,4	48,8
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	9,6	11,2	8,9
	<u>556,9 \$</u>	<u>512,9 \$</u>	<u>497,6 \$</u>